

D 602 COLOMBIE: EXACTIONS CONTRE DES PAYSANS

Les droits de l'homme en Colombie sont devenus une question depuis la promulgation du "statut de sécurité", en septembre 1978 (cf. DIAL D 519). Le passage de la justice sous juridiction militaire est destiné à accroître l'efficacité de la lutte contre la subversion interne, en particulier contre les mouvements de guérilla. C'est ainsi qu'actuellement se trouvent en procès 219 inculpés accusés d'appartenir au mouvement M-19.

Parallèlement les opérations militaires de contrôle se poursuivent sur le terrain (cf. DIAL D 588). Elles donnent lieu à des exactions, telles que celles dénoncées dans la lettre ci-dessous.

Note DIAL

Colonel Alvaro Bonilla  
Commandant du bataillon Palacé  
Bugá (Valle)

Bugá, le 22 octobre 1979

Mon Colonel,

Ces jours derniers nous sommes allés vous voir pour vous dire notre désaccord sur le comportement de la troupe vis-à-vis des paysans des régions de Jicaramata et de Puerto Frazadas, et pour vous exprimer nos craintes sur l'éventualité de la torture des prisonniers. Nous avons été rassurés par la garantie que vous nous avez donnée que, conformément aux instructions que vous nous avez dit avoir transmises, les prisonniers seraient traités avec le respect nécessaire et ne seraient en aucune manière soumis à la torture.

Or, d'après les informations en notre possession, le personnel sous vos ordres n'a pas obéi aux consignes de son commandant. Au moment même où, dans votre bureau, vous nous assuriez que vous ne toléreriez pas l'usage de la torture, à quelques mètres de là un groupe ami de paysans de Puerto Frazadas était soumis à la torture de la station debout, de la faim, de la soif et autres.

Le dimanche 16 septembre de cette année, des effectifs du bataillon Palacé ont interrompu le déroulement pacifique d'une fête de bienfaisance au lieu dit Jicaramata, et arrêté quinze paysans. Le même jour, dans les environs de Puerto Frazadas, plusieurs paysans ont été arrêtés chez eux. Le lundi 17, les arrestations ont continué dans la même région. Le mardi 18, en pleine rue du village, un autre paysan a été arrêté alors

qu'il revenait de travailler dans ses champs; sa maison a été perquisitionnée et ses livres d'étude ont été saisis, après qu'il eût été, avec toute sa famille, l'objet de traitements insultants de la part de la troupe. Le même jour huit paysans ont été emmenés à la caserne du bataillon Palacé à Buga. Là ils ont fait l'objet de mauvais traitements tels que rester les yeux bandés et les mains attachées depuis leur sortie de Puerto Frazadas jusqu'au moment de leur remise en liberté, deux jours plus tard; rester affamés, puisqu'on ne leur a donné en trois jours qu'un oeuf, un verre d'eau et la moitié d'un pain; être menacés dans leur intégrité physique et même dans leur vie; subir la soif (un soldat qui leur donnait de l'eau dans son casque a été puni); rester debout en permanence et recevoir des coups chaque fois qu'ils faisaient mine de s'asseoir.

Le jeudi 20 septembre, dans l'après-midi, d'autres paysans de Puerto Frazadas ont été conduits dans la même caserne. Pendant une semaine ils ont subi un traitement pire que les précédents: ils ont reçu des coups de pied et de poing dans l'estomac et dans le dos; ils ont été pendus par le cou avec des cordes et menacés d'être passés aux "câbles" (?) s'ils refusaient de "chanter"; le supplice de la faim auquel ils ont été soumis a été tel que certains d'entre eux ont mangé de l'herbe et de la terre et bu leur propre urine. On les frappait sur la figure s'ils voulaient fumer.

Le mardi 25 septembre, à 5 H du matin, la troupe est arrivée dans un hameau voisin de Puerto Frazadas, près de la maison de quelques paysans. Les soldats ont enfoncé la porte. Ils ont fait sortir tous leurs habitants qui dormaient encore. Ils ont pris un des paysans et lui ont plongé la tête dans un abreuvoir plein d'eau. Ils l'ont frappé à la tête, au point de le faire saigner. Puis ils l'ont emmené derrière sa maison et l'ont soulevé par les testicules. D'autres ont appuyé leur fusil sur le ventre de sa femme, enceinte de huit mois, et l'ont insultée. Ils ont forcé un coffre, d'où ont disparu un réveil, une bague et 900 pesos. Deux paysans ont été arrêtés; ils ont été vus dans un camion militaire au moment où ils passaient à Puerto Frazadas: ils avaient les yeux bandés et les mains attachées dans le dos, ils étaient couchés sur le ventre avec les sacs des militaires par-dessus.

Les paysans qui ont été remis en liberté ont été obligés de signer un document par lequel ils déclaraient avoir été bien traités par les militaires. Certains sont encore détenus. Leurs familles n'ont aucune nouvelle d'eux et elles vivent dans une angoisse permanente. Parmi ceux qui n'ont pas recouvré la liberté se trouve un mineur.

Le vendredi 12 octobre, la troupe a arrêté au lieudit Cruce-Bar (avant d'arriver à la Magdalena) tous les véhicules qui passaient à cet endroit. Tous les paysans qui voyageaient dans ces véhicules ont été contrôlés et leurs paquets et baluchons minutieusement inspectés. Les femmes ont été traitées de façon étrange: les soldats ont longuement palpé leur corps et en particulier leurs parties génitales. Vous pouvez imaginer, Colonel Bonilla, l'indignation des paysans devant de telles attitudes.

Nous voudrions maintenant, mon Colonel, vous faire part de quelques considérations concernant ces faits, qui ne sont que quelques exemples de ce qui se passe quotidiennement sur le territoire placé sous votre juridiction.

Notre conscience chrétienne ne peut demeurer insensible devant de telles atteintes à la dignité humaine "car tout ce qui affecte l'homme est une blessure infligée à Dieu lui-même" (Puebla, message 3). Conformément à l'enseignement évangélique, la cause des pauvres est la cause du Christ: "Tout ce que vous aurez fait à l'un de mes frères, aussi petit soit-il, c'est à moi que vous l'aurez fait" (Mathieu 25, 40). Ainsi, c'est le Christ qui a été maltraité et souffleté à la caserne du bataillon Palacé; c'est le Christ qui est resté sans manger ni boire; c'est le Christ qui a été pendu et soumis à la torture de la station debout. Et cela doit, colonel Bonilla, toucher votre conscience de chrétien comme cela touche la nôtre.

Avec nos sentiments les meilleurs.

Gustavo Jiménez sj, recteur  
José Fernando Posada sj,  
aumônier de groupes paysans

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous  
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale  
(par avion, tarif sur demande selon pays)  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441